

L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE,

COMMERCIAL & LITTÉRAIRE.



Imprimé par F. DELAUP, et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.

No. 104.

NOUVELLE-ORLÉANS, SAMEDI, 3 MAI, 1828.

Vol. J.

Conditions. L'Abbeille paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'un piastre par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de 240, en payant six mois d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Éditeur, ou les correspondants; les abonnés de la ville de New-York, et ceux de la campagne, les jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne font pas mention de leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent une piastre pour la première fois, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, dans chaque langue.

Les personnes qui font publier ordinairement un grand nombre d'avis, peuvent prendre un abonnement à l'année; les prix sont de \$40 à \$60, y compris la feuille, selon la quantité d'avis.

On s'abonne à la paroisse St.-Charles, chez le juge Morel Guiramaud.

à la paroisse St. Jean-Baptiste, chez le juge Thérèse Le Blanc.

A Donaldson, chez F. Boze, instituteur.

à St. Atikapas, à Mr. Dumastrait, et au juge Bryant.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

POUR NEW-YORK.
Le navire neuf UNION, capitaine Thomas, est prêt maintenant pour prendre un chargement, au bord de et se présentera au bas de la rue, à l'adresse immédiate. Pour les conditions, s'adresser à
BOWERS, OSBORN & Co.
5 fév.

POUR NEW-YORK.
Le navire CONCORDIA, capitaine G. G. G. G., maintenant à prendre charge à la cale, pouvant recevoir 300 balles de café, fret et port inclusivement. S'adresser à
JOHN MINTURN, rue du Canal
5 fév.

POUR BOSTON.
Le brick à voile, double et chevillé en cuivre ORIENT, capitaine Choate, ayant les dates de charge, et se présente à l'immédiat. Pour fret ou passage, s'adresser à
STETSON & AVERY,
No. 15 rue St.-vivi.

POUR PHILADELPHIE.
Le brick à voile OREGON, capitaine P. B. B., sera prêt à recevoir son chargement dans peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à
WHITALL, JAUDON & Co.
7 fév.

POUR NEW-YORK.
Le navire NEW-YORK, capitaine B. B. B., maintenant à prendre charge au haut de la rue, et se présentera pour le coton, pour fret ou passage, s'adresser à
JOHN P. PAVSON.
17 Décembre.

POUR NEW-YORK.
Le brick à voile J. J. J., capt. Bailey, est maintenant à prendre charge au bas de la rue, et peut prendre encore 100 boucauts de sucre, à l'adresse immédiate—pour fret ou passage, s'adresser à
J. W. ZACHARIE & Co.
17 déc.

POUR NEW-YORK.
Le brick de première classe PERUVIAN, double et chevillé en cuivre, capitaine C. C. C., maintenant à prendre charge au bas de la rue, et se présentera pour le coton, pour fret ou passage, s'adresser à
BOWERS, OSBORN & BOWERS.
17 déc.

POUR BOSTON.
Le navire HANKLIN, double et chevillé en cuivre, capitaine Simmons, ayant les dates de charge, et se présente à l'immédiat. Pour fret ou passage, s'adresser à
STETSON & AVERY,
No. 60 rue Bienville.

POUR NEW-YORK.
La nouvelle ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 22 de chaque mois, comme suit:
Le navire KENTUCKY, cap Rathbone.

Le navire TALMA, capt Marshall.

Le navire ILLINOIS, capt Waterman.

Le navire TENNESSEE, capt Taylor.

Le navire LOUISIANA, capt. P. B. B.

Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des navires.

L'époque de leur départ de New-York, est fixée au 15 de chaque mois.

On pourrait avoir quelques tonneaux de sucre à l'adresse de
W. W. CALDWELL

Le sousigné offre à vendre les marchandises suivantes, en débarquement du navire Belle, venant du Hayre consistant en Bas de soie pour hommes et pour femmes, noirs et blancs, Bas pour femmes noirs et brodés, forts Bas de Soie pour hommes, Echarpes de Barege Rubans de Taftas noir, et une caisse de fausses Bijouterie.

ANDREW HODGE junr
3 Déc.

500 BOUCAUTS DE SUCRE, prêts à être livrés sur différentes habitations, à vendre par
G. Legendre
4 déc.

EUROPE.

POUR LE HAYRE.
Le brick VIRGINIA, capitaine Frantz, est prêt à prendre charge, au bas de la rue, et se présentera à l'immédiat. Pour fret ou passage, s'adresser à
TELEPHORE MOORE & Co.
6 fév.

POUR LE HAYRE.
Le brick EDWARD, à l'usage d'écrire, est prêt à prendre charge, au bas de la rue, et se présentera à l'immédiat. Pour fret ou passage, s'adresser à
WM. NOTT & Co.
6 fév.

POUR LIVERPOOL.
Le brick anglais de première classe FRANCES WATSON, capt. Blair, ayant partie de son chargement engagé, sera bientôt prêt à prendre charge, au bas de la rue, et se présentera à l'immédiat. Pour fret ou passage, s'adresser à
ANDREW LOCKHART & Co.
5 fév.

POUR LIVERPOOL ou le HAYRE.
Le beau navire à voile MERCEAN, (de lère classe) capitaine Wm. Adams, du port de 1300 balles de coton, est prêt à prendre charge pour un des ports. S'adresser au capt. a bord ou à
JULES LE BLAND,
No. 103 rue Royale.

POUR LIVERPOOL.
Le navire solide et à voile EDWARD DOWNES, capitaine Pusdy, sera prêt à prendre charge sous peu de jours, ayant une partie considérable engagée et partie immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JOHN HAGAN & Co.
17 Décembre.

POUR LIVERPOOL.
Le brick neuf, double et chevillé en cuivre, A. L. LUNAR, capt. Putnam, ayant la majeure partie de sa cargaison à bord, partira, si le temps le permet, Mercredi prochain. Pour fret de 150 à 200 balles de coton, s'adresser au capitaine à bord, premier rang au dessus du marché, ou à
BOWERS, OSBORN & Co.
14 janv.

A FRET.
(On préférerait au port des Antilles.)
Le brick la CATHERINE, capitaine Pascal, du port de 170 tonneaux, ayant été complètement réparé à bord à Hambourg, est disponible pour le service. S'adresser à
GOTTSCHEK & FENNER.
15 janv.

POUR BAYOU SARAH, BAYOU BOUGE, Plaquemine et les lieux intermédiaires.
Le beau bateau à vapeur COURTLAND, de première classe, capitaine D. D. D., est prêt à prendre charge, au bas de la rue, et se présentera à l'immédiat. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JAMES ARMON.
19 Dec.

POUR BAYOU SARAH, POINTE-COUFFEE, Et tous les lieux intermédiaires.
Le bateau à vapeur RED-STAR, maintenant à être réparé, recommencera ses voyages régulièrement de la Nouvelle-Orléans pour les lieux ci-dessus, et partira tous les Mardis à 10 heures du matin et du Bayou Sarah tous les Vendredis à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
L. MILLAUDON.
17 déc.

POUR NATCHES.
Le bateau à vapeur WALK-IN-THE-WATER, capitaine Stephen Vall, partira dorénavant tous les 10 et 20 de chaque mois, et des Natches tous les 5, 15 et 25, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

POUR LA MOBILE.
Le bateau à vapeur COLUMBIA, capt. Rogers, partira de la Mobile des Etats-Unis, par le Phare tous les mardis et vendredis à midi. Le fret sera reçu au bassin à bord de la gabare qui descendra le soir avant le départ du bateau. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine ou à
M. HUNT,
An Basin.

POUR LE BAYOU-SARAH, Laussac-Rivière, Bayou-Bouge, Plaquemine, et les autres lieux intermédiaires.
Le bateau à vapeur, à simple cheminée, FLORIDA, capt. C. Laurent, part d'ici tous les Jendis, à dix heures du matin, pour le Bayou Sarah, d'où il repart tous les Dimanches à dix heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
Joseph T. Boudier.
1 sept.

70 BOUCAUTS DE SUCRE sont attendus à la levée cette après midi on demain, et seront vendus à des prix raisonnables, pour du comptant s'adresser de suite, rue de Chartres No. 95, près la rue de Conti. 3 déc.

Reçu par le brick Henry, de Marseille, à vendre par le sousigné
Sardines à l'huile; gelées de groseille, sirop de framboise et de groseille, confitures cristallisées en boîte, un assortiment de confitures de la Havane, nougat blanc, 40 caisses confitures de gingembre de kanton; trois barils anis vert très-frais. Le tout à un prix modéré.
N. Mioton.
4 déc.

SUCRE.—Les sousignés offrent à vendre, 100 boucauts de sucre première qualité sur une habitation à 10 lieues de la ville. S'adresser à
JOHN HAGAN & Co.
1er mai

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

Sur la motion de P. CUVILLIER,
Requ. avocat de la demanderesse, et la Théodore Thénaz qui Cour et en sa séance par des preuves que le douaire de la dernière est mis en danger, par l'état des affaires du défendeur, ordonne et adjuge que le jugement par défaut rendu sur ce cas le 26 Décembre dernier, est maintenu confirmé et qu'une séparation de biens existe depuis ce jour entre la demanderesse et le défendeur, son mari, conformément à la loi. Et la Cour étant plus satisfaite des preuves fournies par la demanderesse quant à la dot et autres propriétés appartenant par elle en mariage comme requises dans la pétition, ordonne et adjuge qu'elle recouvre en défendeur la somme de trois mille cent vingt-cinq piastres et quatre cents, montant de la somme apportée par elle en argent comptant; et qu'elle reprenne possession du terrain mentionné dans sa pétition, ainsi que des meubles et bijoux qui y sont mentionnés, ainsi qu'un serpent de terre blanc sans son drapeau, deux autres de terre blanc, un cheval nommé Alexis, une négresse nommée Mariange avec sa fille appelée Louise, un cheval bai, et un cheval avec un bouillien. Et depuis il est ordonné que le défendeur paie les frais.

4 Février 1828.
JOHN LEWIS
Signé 9 Février 1828. **JOHN LEWIS greffier.**
Lesquels frais et montent à la somme de trois piastres 62 centimes, sans compter les honoraires du greffier.

Le greffier par le présent que si par suite d'opposition ou d'opposition de la part d'un tiers, il y a lieu de faire un jugement provisoire corrigé par le Greffier de cette Cour, ou de renvoyer de ce fait un appel au tribunal de la Nouvelle-Orléans, ce quinze Mars de l'an de grace 1828.
N. FARRIS, 36p. greffier.

Esclave en maronnage.
Est parti maronne de chez le sousigné, il y a environ quatre jours, une Negresse créole de ce pays, nommée Christiane, âgée d'environ 28 ans, taille de 5 pieds 3 pouces français, teint rougeâtre, ayant de petites tâches blanches à la figure, presque imperceptibles, parlant Anglais, Français et Espagnol. Une récompense de huit piastres sera donnée à quiconque la ramènera au sousigné, ou à son geole de cette ville.

Les capitaines de navires et autres, sont priés de ne pas la recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon la loi.
PIERRE GALIN,
rue du Quartier, entre Condé et Royale.
15 avril.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
BAINS DE VAPEUR.
MR. RAYOR, Docteur en médecine, à l'honneur de faire part à ses confrères et aux habitants de la Nouvelle-Orléans et de la Louisiane, qu'il a transporté son établissement de Bains Purgatifs de la rue St.-Anne, N. 122, dans la rue du Quartier, N. 156, au coin de la rue de Bourgogne, maison occupée précédemment par Mr. le Dr. Formont.

On sait généralement combien les bains de vapeurs sulfuriques et émollients sont efficaces dans les maladies de la peau, les douleurs rhumatismales, les paralysies et autres affections graves; à est inutile d'en citer des exemples.

Mr. Renou a profité de ce déplacement pour faire construire de nouveaux appareils et pour faire disparaître toutes les causes de reproches qu'on était peut-être en droit de faire à l'ancien établissement. Entre autres changements, la boîte fongicide pour les blancs est placée dans une pièce de son appartement n'ayant aucun rapport avec l'habitation de négres.

Un nouveau local lui permet encore de prescrire chez lui les médicaments qui voudraient devenir des pestes.

Il a un vaste hôpital pour les négres, et la position de sa maison, dans un quartier où les habitations sont plus saines que dans d'autres, assure, à l'avenir, le succès de son traitement.

Prix de l'abonnement de 12 baies, \$16
..... 6 baies, 9
..... 3 baies, 5
..... 1 baie, 1 30

Mr. Renou prendra d'ailleurs avec les propriétaires, les arrangements les plus convenables. Dans les derniers années de sa pratique médicale à Paris, le Dr. Renou, l'un de la plus haute autorité en matière de médecine, a inventé le procédé le plus efficace pour la guérison des rétentions d'urine; c'était d'abord spécialement à leur traitement. Il possède la collection la plus complète des instruments qui y sont nécessaires. Il a l'honneur d'en faire part aux personnes affectées de cette dangereuse maladie. Son habitude de ce genre d'opérations, l'autorise à leur promettre tous les bienfaits de ce mode de traitement.

A VENDRE par les sousignés, dans leur magasin,
100 caisses blanc de baleine
30 barils farine de bled Sarazin, fraîche
20 fréguins beurre
20 barils cidre de New-Ark
50 barils farine fraîche
3 pipes eau-de-vie de France
Une caisse violons
Un assortiment de pierres à meules.
21 déc **Russell & Barstow.**

600 BOUCAUTS DE SUCRE prêts à être livrés sur diverses habitations, à vendre par
A. & Z. Cavalier.
4 déc.

Personnel pour les jeunes Bénévoles.

L'ÉTABLISSEMENT de Bénévoles pour les personnes et les externes, est maintenant fixé à cette maison commode et agréable, rue Bourbon No. 14, deux portes après l'Église Episcopale.

Les langues Françaises, Anglaises et Espagnoles; L'écriture; L'arithmétique; L'algèbre; L'histoire naturelle; La géométrie; La physique; La chimie; La mécanique; La morale; La logique; La métaphysique; La philosophie; La cosmologie; La géographie; Les cartes et les globes.

Madame Evershed pénètre des devoirs que lui impose son état, et desirant les remplir avec pureté d'intention, et par ce moyen réunir le précieux avantage de la pratique commerciale, à la connaissance des règles grammaticales.

Madame Evershed désire des devoirs que lui impose son état, et desirant les remplir avec pureté d'intention, et par ce moyen réunir le précieux avantage de la pratique commerciale, à la connaissance des règles grammaticales.

Madame Evershed désire des devoirs que lui impose son état, et desirant les remplir avec pureté d'intention, et par ce moyen réunir le précieux avantage de la pratique commerciale, à la connaissance des règles grammaticales.

Madame Evershed désire des devoirs que lui impose son état, et desirant les remplir avec pureté d'intention, et par ce moyen réunir le précieux avantage de la pratique commerciale, à la connaissance des règles grammaticales.

Madame Evershed désire des devoirs que lui impose son état, et desirant les remplir avec pureté d'intention, et par ce moyen réunir le précieux avantage de la pratique commerciale, à la connaissance des règles grammaticales.

Madame Evershed désire des devoirs que lui impose son état, et desirant les remplir avec pureté d'intention, et par ce moyen réunir le précieux avantage de la pratique commerciale, à la connaissance des règles grammaticales.

Madame Evershed désire des devoirs que lui impose son état, et desirant les remplir avec pureté d'intention, et par ce moyen réunir le précieux avantage de la pratique commerciale, à la connaissance des règles grammaticales.

Madame Evershed désire des devoirs que lui impose son état, et desirant les remplir avec pureté d'intention, et par ce moyen réunir le précieux avantage de la pratique commerciale, à la connaissance des règles grammaticales.

Madame Evershed désire des devoirs que lui impose son état, et desirant les remplir avec pureté d'intention, et par ce moyen réunir le précieux avantage de la pratique commerciale, à la connaissance des règles grammaticales.

Madame Evershed désire des devoirs que lui impose son état, et desirant les remplir avec pureté d'intention, et par ce moyen réunir le précieux avantage de la pratique commerciale, à la connaissance des règles grammaticales.

Madame Evershed désire des devoirs que lui impose son état, et desirant les remplir avec pureté d'intention, et par ce moyen réunir le précieux avantage de la pratique commerciale, à la connaissance des règles grammaticales.

Madame Evershed désire des devoirs que lui impose son état, et desirant les remplir avec pureté d'intention, et par ce moyen réunir le précieux avantage de la pratique commerciale, à la connaissance des règles grammaticales.

Madame Evershed désire des devoirs que lui impose son état, et desirant les remplir avec pureté d'intention, et par ce moyen réunir le précieux avantage de la pratique commerciale, à la connaissance des règles grammaticales.

Madame Evershed désire des devoirs que lui impose son état, et desirant les remplir avec pureté d'intention, et par ce moyen réunir le précieux avantage de la pratique commerciale, à la connaissance des règles grammaticales.

Madame Evershed désire des devoirs que lui impose son état, et desirant les remplir avec pureté d'intention, et par ce moyen réunir le précieux avantage de la pratique commerciale, à la connaissance des règles grammaticales.

Madame Evershed désire des devoirs que lui impose son état, et desirant les remplir avec pureté d'intention, et par ce moyen réunir le précieux avantage de la pratique commerciale, à la connaissance des règles grammaticales.

Madame Evershed désire des devoirs que lui impose son état, et desirant les remplir avec pureté d'intention, et par ce moyen réunir le précieux avantage de la pratique commerciale, à la connaissance des règles grammaticales.

Madame Evershed désire des devoirs que lui impose son état, et desirant les remplir avec pureté d'intention, et par ce moyen réunir le précieux avantage de la pratique commerciale, à la connaissance des règles grammaticales.

Madame Evershed désire des devoirs que lui impose son état, et desirant les remplir avec pureté d'intention, et par ce moyen réunir le précieux avantage de la pratique commerciale, à la connaissance des règles grammaticales.

Madame Evershed désire des devoirs que lui impose son état, et desirant les remplir avec pureté d'intention, et par ce moyen réunir le précieux avantage de la pratique commerciale, à la connaissance des règles grammaticales.

Madame Evershed désire des devoirs que lui impose son état, et desirant les remplir avec pureté d'intention, et par ce moyen réunir le précieux avantage de la pratique commerciale, à la connaissance des règles grammaticales.

Madame Evershed désire des devoirs que lui impose son état, et desirant les remplir avec pureté d'intention, et par ce moyen réunir le précieux avantage de la pratique commerciale, à la connaissance des règles grammaticales.

Madame Evershed désire des devoirs que lui impose son état, et desirant les remplir avec pureté d'intention, et par ce moyen réunir le précieux avantage de la pratique commerciale, à la connaissance des règles grammaticales.

Madame Evershed désire des devoirs que lui impose son état, et desirant les remplir avec pureté d'intention, et par ce moyen réunir le précieux avantage de la pratique commerciale, à la connaissance des règles grammaticales.

College Louisianais.

LES développemens progressifs reçus par cet établissement, ayant considérablement augmenté le nombre des élèves, et nécessité un changement de domicile, Mr. CUVILLIER a l'honneur d'informer le public qu'il a élu de sa résidence dans le vaste local connu sous le nom de FRASCATI, situé à un quart de mille au-dessous de la Nouvelle-Orléans, sur la rive gauche du fleuve.

Les motifs qui ont déterminé ce changement et le choix de la maison désignée ci-dessus, seraient aisément appréciés d'après l'exposé suivant.

1^o—La sagesse de ses dispositions, par lesquelles les professeurs commencent par la langue d'activité des méthodes classiques qui, dans certaines saisons, évitent d'être ravagés à la Nouvelle-Orléans.

2^o—La proximité de la ville, qui permet de jouir de tous les avantages que peut offrir une cité populaire et florissante, sans être exposé à aucun des nombreux inconvéniens qu'elle présente.

3^o—Le besoin urgent d'écoles disposées de manière à favoriser la mission de l'école industrielle et des différentes classifications qu'engendrent un système d'éducation qui embrasse la totalité des études classiques.

4^o—La nécessité non moins impérieuse d'une vaste école dont la distribution permet de séparer les jeunes élèves des élèves plus âgés, afin d'éloigner autant que possible les chances d'accidents et les inconvéniens de tous genres qui résultent nécessairement de la confusion des âges.

Tel est le résumé des raisons qui ont déterminé M. Cuvillier à opérer ce changement. Il s'engage à l'enseignement de la langue française, de la littérature, de la philosophie, de la physique, de la chimie, de la mécanique, de la morale, de la logique, de la métaphysique, de la cosmologie, de la géographie, des cartes et des globes.

Madame Evershed désire des devoirs que lui impose son état, et desirant les remplir avec pureté d'intention, et par ce moyen réunir le précieux avantage de la pratique commerciale, à la connaissance des règles grammaticales.

Madame Evershed désire des devoirs que lui impose son état, et desirant les remplir avec pureté d'intention, et par ce moyen réunir le précieux avantage de la pratique commerciale, à la connaissance des règles grammaticales.

Madame Evershed désire des devoirs que lui impose son état, et desirant les remplir avec pureté d'intention, et par ce moyen réunir le précieux avantage de la pratique commerciale, à la connaissance des règles grammaticales.

Madame Evershed désire des devoirs que lui impose son état, et desirant les remplir avec pureté d'intention, et par ce moyen réunir le précieux avantage de la pratique commerciale, à la connaissance des règles grammaticales.

Madame Evershed désire des devoirs que lui impose son état, et desirant les remplir avec pureté d'intention, et par ce moyen réunir le précieux avantage de la pratique commerciale, à la connaissance des règles grammaticales.

Madame Evershed désire des devoirs que lui impose son état, et desirant les remplir avec pureté d'intention, et par ce moyen réunir le précieux avantage de la pratique commerciale, à la connaissance des règles grammaticales.

Madame Evershed désire des devoirs que lui impose son état, et desirant les remplir avec pureté d'intention, et par ce moyen réunir le précieux avantage de la pratique commerciale, à la connaissance des règles grammaticales.

Madame Evershed désire des devoirs que lui impose son état, et desirant les remplir avec pureté d'intention, et par ce moyen réunir le précieux avantage de la pratique commerciale, à la connaissance des règles grammaticales.

Madame Evershed désire des devoirs que lui impose son état, et desirant les remplir avec pureté d'intention, et par ce moyen réunir le précieux avantage de la pratique commerciale, à la connaissance des règles grammaticales.

Madame Evershed désire des devoirs que lui impose son état, et desirant les remplir avec pureté d'intention, et par ce moyen réunir le précieux avantage de la pratique commerciale, à la connaissance des règles grammaticales.

Madame Evershed désire des devoirs que lui impose son état, et desirant les remplir avec pureté d'intention, et par ce moyen réunir le précieux avantage de la pratique commerciale, à la connaissance des règles grammaticales.

Madame Evershed désire des devoirs que lui impose son état, et desirant les remplir avec pureté d'intention, et par ce moyen réunir le précieux avantage de la pratique commerciale, à la connaissance des règles grammaticales.

Madame Evershed désire des devoirs que lui impose son état, et desirant les remplir avec pureté d'intention, et par ce moyen réunir le précieux avantage de la pratique commerciale, à la connaissance des règles grammaticales.

Madame Evershed désire des devoirs que lui impose son état, et desirant les remplir avec pureté d'intention, et par ce moyen réunir le précieux avantage de la pratique commerciale, à la connaissance des règles grammaticales.

Madame Evershed désire des devoirs que lui impose son état, et desirant les remplir avec pureté d'intention, et par ce moyen réunir le précieux avantage de la pratique commerciale, à la connaissance des règles grammaticales.

Madame Evershed désire des devoirs que lui impose son état, et desirant les remplir avec pureté d'intention, et par ce moyen réunir le précieux avantage de la pratique commerciale, à la connaissance des règles grammaticales.

Madame Evershed désire des devoirs que lui impose son état, et desirant les remplir avec pureté d'intention, et par ce moyen réunir le précieux avantage de la pratique commerciale, à la connaissance des règles grammaticales.

Madame Evershed désire des devoirs que lui impose son état, et desirant les remplir avec pureté d'intention, et par ce moyen réunir le précieux avantage de la pratique commerciale, à la connaissance des règles grammaticales.

Madame Evershed désire des devoirs que lui impose son état, et desirant les remplir avec pureté d'intention, et par ce moyen réunir le précieux avantage de la pratique commerciale, à la connaissance des règles grammaticales.